

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 19
Procurations : 3
Absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2026

Présents : M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, Mme Jocelyne CRUEYZE, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Nancy DUMORTIER, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Nicolas LEROUVILLOIS, M. Vincent MALON, M. Gérald MENRAS, M. Bernard MOURET, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents : Mme Marion ALA, ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, M. Stéphane FAUDON, Mme Magali MOREAU ayant donné procuration à Mme Nancy DUMORTIER, Mme Monique LOUBIER ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

75/2026 -Mise aux normes électriques pour la rénovation de la salle Colucci au Monastier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la salle des fêtes de la commune est un lieu central de rencontre et d'échanges pour ses concitoyens, accueillant de nombreux événements culturels, associatifs et festifs ;

Considérant la nécessité de la mise aux normes électriques,

Considérant les propositions des entreprises pour assurer le dépannage des installations existantes, l'équipement d'un tableau électrique et le tarif jaune :

Entreprises	Montant HT
AURION Infra	25 755 euros
EIFFAGE	17 469.59 euros
INOVELEC	14 090.11 euros

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le projet de rénovation électrique de la salle Colucci au Monastier;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise INOVELEC48, Barjac, pour un montant de 14 090.11 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux, et à signer tous documents utiles à cette affaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Bourgs sur Colagne, le 09 juillet 2026

La Secrétaire de séance

Magali ROUSSET

Le Maire,

Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.